



L'Accompagnement VERS l'Emploi Durable

1er Pilier de la mission Cap emploi

Pour qui ?

L'accompagnement VERS l'emploi est délivré pour :



Les demandeurs inscrits

à **Pôle emploi**, les missions s'effectuent en complémentarité d'expertise avec Pôle emploi et au sein de leurs agences.

Les demandeurs d'emploi non inscrits à Pôle emploi et en recherche d'emploi sollicitent directement le réseau Cap emploi, ou sont orientés par un autre partenaire.



La mise en œuvre de l'offre de services intégrée se réalise par :

- L'accompagnement au sein de la modalité « Expert Handicap » de Pôle emploi pour les demandeurs en situation de handicap qui ont un fort besoin de rétablissement et/ou une intervention experte sur le champ de la compensation.
- La réalisation d'un « Diagnostic Croisé » par Cap emploi pour évaluer la situation des personnes.
 - La réalisations « d'Appuis Ponctuels » pour apporter une expertise et lever un point de difficulté.
 - La mobilisation des aides, des prestations et des dispositifs spécifiques.
 - L'accompagnement vers la formation, l'accès à l'emploi et la sécurisation des parcours.

Les employeurs privés ou publics,

la mise en œuvre de l'offre de service intégrée est basée sur l'expertise Cap emploi – Pôle emploi.



Elle se réalise pour toute opportunité de recrutement, et à toutes les étapes du recrutement par :

- La prise de contact et d'approche des employeurs.
- L'appui et la sensibilisation des employeurs au recrutement des PSH.
- La présentation de l'offre de services Pôle emploi / Cap emploi.
- La facilitation de l'accès aux aides financières et aux dispositifs et services de droit commun et spécifiques.
- La mobilisation des partenaires et des acteurs des territoire par la promotion et le renforcement de son offre, au service de la sécurisation des parcours.
- Le repérage, dans le cadre d'un besoin de maintien initial, d'un besoin de recrutement.

RECRUTEMENT et
INTEGRATION
en emploi durable

Les ACTIONS mises en œuvre dans le cadre de l'accompagnement VERS l'emploi



La mise en œuvre des missions du Cap emploi au service de l'accompagnement opérationnel des situations individuelles nécessite de participer et de développer au plus près des territoires un travail en réseau avec les acteurs locaux.



L'action du Cap emploi vise à sécuriser les parcours des personnes en situation de handicap, à améliorer la réponse apportée aux employeurs et aux personnes et à renforcer l'articulation entre dispositifs de droit commun et dispositifs spécifiques.

